



POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR

L'Union des producteurs agricoles

AGRICULTURE ET FORESTERIE



VIABLES ET DURABLES

Rapport annuel
2022-2023

Table des matières

Mot du président général	3
Mot du directeur général	4
Portrait de l'Union	5
Conseil exécutif	6
Comité de direction	6
Conseil général	7
Taux d'adhésion des productrices et des producteurs	9
Volume de production couvert par la mise en marché collective	10
Sommes investies en recherche, en dons et en promotion	11
Services aux producteurs et vie syndicale	12
Information et formation syndicale	12
Démarches visant à optimiser la participation et l'implication syndicale	13
Mode de financement de l'UPA	13
Main-d'œuvre et prévention	13
Services juridiques	15
SCF Conseils	15
Fiducies foncières d'utilité sociale	15
Anniversaires	16
Hommages	16
En action pour le présent et l'avenir	17
Économie et commerce : agriculture sous pression!	17
Agroenvironnement	18
Aménagement du territoire	19
Mise en marché et aide aux groupes	20
Production biologique	21
Coalition et Mouvement Nourrir l'humanité durablement	21
Valorisation, promotion et partenariats	22
Mouvement Mangeons local plus que jamais : appel aux Québécoises et Québécois!	22
Des partenariats valorisants	23
États financiers	24

Expliquer, décrire, alerter et convaincre



Qualifier les agricultrices et agriculteurs de « résilients » et de « passionnés » fait partie des mœurs au Québec. Ces expressions sont utilisées depuis tant d'années qu'il serait facile d'en banaliser l'usage. L'année 2023 redonne toutefois tout leur sens à ces deux qualificatifs.

Dès 2022, nous avons insisté sur les conséquences de l'inflation, de l'augmentation des coûts de production et de la flambée des taux d'intérêt sur la situation financière des fermes québécoises. Les milliers de productrices et producteurs de partout au Québec qui ont répondu à notre sondage, le printemps dernier, ont confirmé l'effet dévastateur de ces menaces grandissantes sur la rentabilité des entreprises, plus particulièrement celles en démarrage en raison de leur endettement plus élevé.

Dans la foulée de notre mobilisation **Agriculture sous pression**, la réponse du gouvernement québécois à cette crise en devenir a pris la forme d'un prêt garanti de 50 000 \$ pour environ 2 000 entreprises. La création de cette mesure d'aide d'urgence pour soutenir les entreprises agricoles touchées par le contexte inflationniste ainsi que les réajustements subséquents font partie de la solution, mais d'autres gestes devront être posés, au regard notamment de la lourdeur administrative. Ajoutons que plusieurs autres propositions avaient été formulées pour assurer la pérennité des entreprises en difficulté.

La réplique au plaidoyer des productrices et producteurs horticoles réclamant une aide urgente dans la foulée des événements climatiques extrêmes, soit la création d'un comité afin de « dresser un portrait juste de la situation découlant des réalités de la météo », a aussi été bien accueillie. Mais elle s'est avérée, encore une fois, incomplète. Indépendamment des mesures additionnelles annoncées cet automne, la situation inhabituelle que connaît le secteur horticole (ainsi que celui des grains et des fourrages) milite encore et toujours en faveur d'une aide

exceptionnelle, rapide, à la hauteur des besoins et à l'extérieur des programmes existants.

Du côté fédéral, la réponse du gouvernement canadien est décevante à tous ces égards, malgré un engagement personnel du premier ministre lors de sa participation à une séance de discussion publique à la Maison de l'UPA. Cette insensibilité devra être corrigée rapidement, l'agriculture québécoise étant tout aussi importante pour le pays que celles des autres provinces. Les deux paliers de gouvernement doivent en faire davantage, d'autant plus que plusieurs autres productions (porcin, pomicole, biologique, etc.) ont manifesté des besoins et des attentes légitimes, tout comme les régions périphériques, les fermes de proximité, le milieu forestier et les jeunes de la relève.

L'aménagement du territoire (projet de loi n° 16 modifiant la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire, plan de mise en œuvre de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire, consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles, etc.) et l'agroenvironnement (stratégie gouvernementale de développement durable, régime permanent de gestion des zones inondables, des rives et du littoral, Plan Nature 2030, *projet de loi sur la protection de l'eau*, modernisation du *Règlement sur les exploitations agricoles*, etc.) ont aussi bousculé l'environnement d'affaires des entreprises agricoles cette année.

Dans tous ces dossiers et à maintes occasions, nous avons défendu les intérêts des productrices et des producteurs en illustrant leur réalité quotidienne, qu'elle soit commerciale, sectorielle, géographique ou sociale. Nos interventions en marge du projet de loi 19 sur l'encadrement du travail des enfants, qui ont permis une exception pour le secteur agricole, en sont un bon exemple.

Nourrir des millions de consommateurs d'ici et d'ailleurs est un travail titanesque qui requiert beaucoup plus que de la passion et de la résilience. Les milieux agricoles et forestiers doivent sentir et constater, dans le verbe et dans le geste, une écoute attentive des gouvernants. Celle-ci est parfois au rendez-vous, parfois moins, comme en témoignent les annonces gouvernementales de la dernière année. Nous continuerons donc d'expliquer, de décrire, d'alerter et de convaincre sans relâche, car ensemble et plus que jamais, il est important de nous unir afin d'agir pour notre avenir.

Vecteur de propositions et de mesures structurantes

Le Québec a la chance de compter sur l'un des secteurs agricoles les plus performants et dynamiques au Canada, comme en témoignent notamment l'augmentation du nombre d'entreprises (+1,6% entre 2016 et 2021; Canada: -1,9%), l'âge moyen des productrices et producteurs (54 ans en 2021; Canada: 56 ans) et la hausse considérable des exportations bioalimentaires (+10% en 2022). Son potentiel de croissance, advenant un soutien et un accompagnement à la hauteur des attentes, dépasse même les 30%.

Nos entreprises ne sont toutefois pas à l'abri du contexte économique nord-américain. Malgré dix augmentations successives du taux directeur depuis 2022, l'économie progresse encore à un rythme trop soutenu pour que l'inflation dégonfle durablement. D'ici là, et à l'instar de 2022, le secteur agricole québécois continue de voir ses dépenses augmenter, ce qui a un effet négatif sur son revenu net malgré une hausse importante des revenus.

Cette rentabilité compromise, jumelée à un grand nombre d'événements météorologiques extrêmes, est à l'origine de plusieurs cris d'alarme en cours d'année. À commencer par notre mobilisation **Agriculture sous pression**, qui a clairement démontré que l'agriculture, plus particulièrement les entreprises en démarrage, était (et demeure) plus touchée que d'autres secteurs par le contexte économique défavorable. Plusieurs secteurs de production (horticole, pomicole, porcine, etc.) sont intervenus publiquement pour décrire leurs enjeux spécifiques et réclamer un soutien urgent.

L'UPA a proposé un grand nombre de solutions à toutes ces occasions, en collaboration avec ses organisations affiliées. Certaines ont été retenues par le gouvernement du Québec, alors que d'autres ne l'ont été qu'en partie. De son côté, le gouvernement canadien, contrairement à nos voisins du Sud, tarde à intervenir. Nous continuerons donc d'insister, auprès des gouvernants, à toutes les occasions et sur toutes les tribunes.

Cette insistance a pris diverses formes et s'est manifestée à plusieurs occasions en 2023. Commissions parlementaires, consultations prébudgétaires, consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles, suivi attentif des changements législatifs et réglementaires, participation à plusieurs tables de travail, représentations politiques et ministérielles: de l'agroenvironnement à l'aménagement du territoire en passant par les enjeux de mise en marché ou territoriaux, notre organisation a systématiquement repéré, traité et défendu les priorités des productrices



et des producteurs, comme elle le fait depuis 99 ans. Ce centenaire sera d'ailleurs souligné en 2024 de plusieurs façons, toutes plus inspirantes les unes que les autres!

L'année 2023 est aussi celle du projet de loi 28 qui modifie notamment, à la demande de l'UPA, la *Loi sur les producteurs agricoles* et permettra, à terme, l'atteinte d'un financement plus équitable entre les entreprises et les secteurs de production. Ce travail de longue haleine, entamé à la demande des productrices et des producteurs, est essentiel à la pérennité de l'organisation. Les travaux du Comité de financement moyen et long terme (plan de financement 2024-2029) de l'UPA sont d'ailleurs directement branchés sur cette nécessité; tout comme nos efforts en cours d'année visant à renforcer la vie syndicale, la relève syndicale et la mixité. Ce vaste chantier, résolument entamé en 2022, est prioritaire pour l'organisation et se poursuivra au cours des prochaines années.

Soulignons également la nomination, au printemps dernier, de Magali Delomier à titre de directrice générale adjointe. En plus de prêter main forte en matière de représentation interne et externe, cette dernière s'affaire au développement organisationnel en mobilisant l'ensemble des expertises associées et en priorisant une bonne gouvernance ainsi qu'une saine gestion administrative de l'UPA et de ses affiliés. Le contexte postpandémique nous amène à prioriser l'efficacité, tout en visant une cohésion forte ainsi que la collaboration optimale de nos forces vives.

Les productrices et producteurs agricoles du Québec peuvent être fiers de nos élus et de nos employés, qui œuvrent chaque jour à l'avancement de centaines de dossiers, dans tous les secteurs et dans toutes les régions. Indépendamment des circonstances, des soubresauts de toute nature et des remises en question législatives ou réglementaires, l'UPA a toujours été et demeurera un vecteur de propositions et de mesures structurantes favorisant un environnement réglementaire et commercial propice à la compétitivité de nos entreprises agricoles et forestières.

Tous mes remerciements aux équipes de travail de l'Union pour leur dévouement à la cause des productrices et producteurs!

Portrait de l'Union

L'UPA représente les quelque 42 000 agricultrices et agriculteurs du Québec ainsi que l'ensemble des productrices et producteurs forestiers. Ils sont regroupés suivant une double structure : selon le territoire géographique auquel ils appartiennent — c'est le secteur « général » — et selon le type de production agricole qu'ils exercent — c'est le secteur « spécialisé ».

L'Union est présente partout au Québec. Depuis 99 ans, elle poursuit la mission de promouvoir et de défendre les intérêts de tous les producteurs et productrices agricoles et forestiers du Québec, sans distinction.

En savoir plus →



Conseil exécutif

Au 5 décembre 2023



MARTIN CARON
Président général, UPA



PAUL DOYON
Premier vice-président
général, UPA



STÉPHANIE LEVASSEUR
Deuxième vice-présidente
générale, UPA



JAMES ALLEN
Conseiller exécutif –
secteur régional,
Fédération de l'UPA
de la Chaudière-
Appalaches



DANIEL HABEL
Conseiller exécutif –
secteur régional,
Fédération de l'UPA
du Centre-du-Québec



DANIEL GOBEIL
Conseiller exécutif –
secteur spécialisé,
Les Producteurs de lait
du Québec



CHRISTIAN OVERBEEK
Conseiller exécutif –
secteur spécialisé, Producteurs
de grains du Québec

Comité de direction



De gauche à droite:

- Isabelle Bouffard**
Cheffe des affaires
économiques, Directrice,
Direction recherches et
politiques agricoles
- Geneviève Vouligny-Schnée**
Directrice, Direction affaires
publiques et syndicales
- Magali Delomier**
Directrice générale adjointe
- Charles Couture**
Directeur des publications,
La Terre de chez nous et ses
publications
- Diane Simard**
Directrice, Direction des
affaires juridiques
- Alain Bélisle**
Directeur, Direction gestion
des ressources humaines
- Stéphanie Lavallée**
Adjointe exécutive, Direction
générale
- Denis Roy**
Trésorier et directeur,
Direction finances et
main-d'œuvre agricole
- Patrick Lareau**
Directeur - Direction des
affaires institutionnelles
- Denis Corbeil**
Directeur, Direction
technologies de l'information
- Charles-Félix Ross**
Directeur général

Conseil général

Au 5 décembre 2023

Les trois dirigeants sont d'office membres du conseil général



- | | | | | |
|--|---|---|---|---|
| 1. Stéphane Alary
Fédération de l'UPA d'Outaouais-Laurentides | 9. Francis Desrochers
Les Producteurs de pommes de terre du Québec | 17. Luc Goulet
Producteurs et productrices acéricoles du Québec | 25. Gyslain Loyer
Les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec | 35. Sylvain Arbour
Fédération de l'UPA de la Gaspésie-Les Îles |
| 2. James Allen
Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches | 10. Paul Doyon
Premier vice-président général, UPA | 18. Daniel Habel
Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec | 26. Jean-Thomas Maltais
Les Producteurs de bovins du Québec | 36. Pascal Rheault
Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue |
| 3. Guillaume Bernard
Syndicat des producteurs de lapins du Québec | 11. Pascal Forest
Producteurs de légumes de transformation du Québec | 19. Sylvain Lafortune
Les Éleveurs de volailles du Québec | 27. Martin Marcouiller
Fédération de l'UPA de la Mauricie | 37. Éric Rochon
Les Producteurs de pommes du Québec |
| 4. Julie Bissonnette
Fédération de la relève agricole du Québec | 12. Valérie Fortier
Agricultrices du Québec | 20. Natacha Lagarde
Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches | 28. Nathalie Lemieux
Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent | 38. Louis-Philippe Roy
Les Éleveurs de porcs du Québec |
| 5. Paulin Bouchard
Fédération des producteurs d'œufs du Québec | 13. Michel Fournier
Association des aquaculteurs du Québec | 21. Yves Laurencelle
Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale—Côte-Nord | 29. John McCart
Quebec Farmers' Association | 39. Michel Sauriol
Association des producteurs de fraises et framboises du Québec |
| 6. Gaétan Boudreault
Fédération des producteurs forestiers du Québec | 14. Raymonde Garant
Fédération des éleveurs de grands gibiers du Québec | 22. Jimmy Lapointe
Les Éleveurs d'ovins du Québec | 30. André Mousseau
Les Producteurs en serre du Québec | 40. Mario Théberge
Fédération de l'UPA du Saguenay—Lac-Saint-Jean |
| 7. Michel Brien
Fédération de l'UPA-Estrie | 15. Sylvie Girard
Producteurs de lait de chèvre du Québec | 23. Jérémie Letellier
Fédération de l'UPA de la Montérégie | 31. Christian Overbeek
Producteurs de grains du Québec | 41. Raphaël Vacher
Les apicultrices et apicultrices du Québec |
| 8. Martin Caron
Président général, UPA | 16. Daniel Gobeil
Les Producteurs de lait du Québec | 24. Stéphanie Levasseur
Deuxième vice-présidente générale, UPA | 32. Julien Pagé
Fédération de l'UPA de la Montérégie | 42. Éric Van Winden
Syndicat des producteurs maraîchers du Québec |

PORTRAIT DE L'UNION

Les employés de l'Union : une équipe passionnée qui a à cœur l'agriculture d'ici



175
employés
à la Confédération



Taux d'adhésion des productrices et des producteurs

au 31 juillet 2023

	Nombre de fermes	Nombre de fermes membres	Taux d'adhésion
AU QUÉBEC	28 534	25 698	90 %
PAR FÉDÉRATION			
Abitibi-Témiscamingue	623	581	93 %
Bas-Saint-Laurent	1 953	1 736	89 %
Capitale-Nationale-Côte-Nord	1 129	1 026	91 %
Centre-du-Québec	3 136	2 873	92 %
Chaudière-Appalaches	5 582	5 065	91 %
Estrie	2 818	2 518	89 %
Gaspésie-Les Îles	237	214	90 %
Lanaudière	1 575	1 407	89 %
Mauricie	971	916	94 %
Montérégie	6 926	6 252	90 %
Outaouais-Laurentides	2 423	2 033	84 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 161	1 077	93 %

Volume de production couvert par la mise en marché collective

Les retombées d'une approche collective pour la commercialisation des produits agricoles sont nombreuses et bénéficient à l'ensemble de la société.


En plus d'être efficace, ordonnée et équitable, cette formule permet aux producteurs de mettre en commun des ressources et d'investir collectivement dans des projets de promotion, de recherche et de développement. Au Québec en 2022-2023, 90,5% (10,4 G\$) des produits agricoles mis en marché par les groupes spécialisés de l'Union (11,5 G\$) l'ont été collectivement.

11,5 G\$
























Valeur de production des groupes spécialisés de l'Union

90,5%

Part de la valeur de production couverte par la mise en marché collective

 Valeur de la production des groupes spécialisés de l'Union (M\$)

 Mise en marché collective (M\$)

	Acériculture	394,0	434,0		Légumes de transformation	40,8	40,8
	Apiculture	15,2	-		Maraîchers	632,0	-
	Aquaculture	-	-		Œufs	271,5	271,5
	Bleuets	85,0	85,0		Œufs d'incubation	124,8	124,8
	Bois	533,0	533,0		Ovins	35,0	35,0
	Bovins	583,0	583,0		Pommes	66,0	66,0
	Chèvres laitières	5,9	5,9		Pommes de terre	240,0	240,0
	Fraises et framboises	-	-		Porcs	1 887,0	1 887,0
	Grains	1 871,0	1 871,0		Serre	494,6	-
	Grands gibiers	-	-		Volailles	1 012,0	1 012,0
	Lait	3 251,0	3 251,0				
	Lapins	2,7	2,7	Total		11 544,5	10 442,7

Source : groupes spécialisés de l'Union, automne 2023

Sommes investies en recherche, en dons et en promotion

Toutes les sommes investies collectivement en promotion et en publicité contribuent à accroître la demande pour les produits alimentaires québécois. Quant aux investissements que font les producteurs dans le domaine de la recherche et du développement, ils visent l'amélioration continue de la qualité des produits et des pratiques agricoles. Cela bénéficie autant aux consommateurs qu'aux entreprises en aval de la production. Les agriculteurs sont aussi interpellés par les besoins des plus démunis et l'importance de promouvoir de saines habitudes alimentaires. Voilà pourquoi, chaque année, ils remettent à la communauté des dons en argent et en denrées agricoles.

Promotion et publicité **66 184 766\$**

Recherche et développement **4 536 783\$**

Dons remis à la communauté **1 366 770\$**

Secteur de production	Promotion et publicité (\$)	Recherche et développement (\$)	Dons (\$)
Acériculture	8 965 389	940 397	172 330
Apiculture	-	3 282	14 010
Aquaculture	-	6 900	-
Bleuets	54 862	120 163	-
Bois	30 000	25 000	500
Bovins	488 997	328 649	350
Chèvres laitières	-	-	-
Fraises et framboises	175 000	60 000	-
Grains	568 000	692 112	5 000
Grands gibiers	-	-	-
Lait	47 451 527	853 764	876 339
Lapins	-	-	-
Légumes de transformation	18 515	134 383	24 049
Maraîchers	183 000	15 300	1 000
Œufs	2 111 000	80 583	118 000
Œufs d'incubation	11 642	44 229	1 000
Ovins	85 250	18 640	-
Pommes	337 020	47 470	34 670
Pommes de terre	600 000	200 000	-
Porcs	3 730 792	910 218	92 066
Serre	-	15 000	-
Volailles	1 373 772	40 693	27 456
Total	66 184 766	4 536 783	1 366 770

Source: groupes spécialisés de l'Union, automne 2023

Services aux producteurs et vie syndicale

L'information et la formation font partie des principaux leviers permettant aux agriculteurs et agricultrices de comprendre les enjeux complexes de leur environnement d'affaires et de développer leurs compétences en lien avec l'action collective.

C'est pourquoi l'Union met à la disposition de ses différentes clientèles une grande variété de formations et de sources d'information leur permettant de parfaire leurs connaissances, d'en acquérir de nouvelles et d'augmenter leurs chances de réussite.

Photo: Martin Caron, président général, lors d'un rassemblement à Sainte-Agathe-de-Lotbinière pour festoyer avec la famille Champagne, proclamée 66^e famille agricole de l'année en décembre 2022.

Tenue de 37 formations syndicales (679 participants) et de 11 webinaires accessibles sur la **plateforme U+** (4 121 personnes), sur des sujets variés comme le travail d'équipe en conseil d'administration, l'emploi de travailleurs étrangers temporaires et la fiscalité foncière municipale;

Publication de la **revue L'U** (7 éditions), destinée aux agricultrices et aux agriculteurs, avec des thématiques diverses, comme les retombées économiques de l'agriculture, le *Laboratoire vivant* – Québec et le 30^e anniversaire d'UPA Développement international;

Distribution de 4 infolettres trimestrielles aux productrices et producteurs et d'une quarantaine d'infolettres hebdomadaires (*Le Trait d'Union*) aux dirigeants des organisations affiliées sur les enjeux agricoles de l'heure et les actions de l'organisation.



JANVIER

Revue de l'année 2022



MARS

L'agriculture comme force économique



MAI

Laboratoire vivant - Québec



JUIN

UPA DI a 13 ans - Frères et sœurs de terre solidaires



SEPTEMBRE

Fraises-framboises L'APFFQ a 25 ans



NOVEMBRE

Assurer la relève en agriculture

Démarches visant à optimiser la participation et l'implication syndicale



Photo 1 : Journée provinciale sur les marchés de proximité, avril 2023.

L'Union a poursuivi la mise en œuvre du plan de renforcement en vie syndicale, relève syndicale et mixité. Les priorités 2023 étaient : l'accueil des nouveaux producteurs et la relance des non-membres; l'optimisation du recrutement et de l'implication syndicale (plus particulièrement auprès des jeunes et des femmes); la définition de stratégies permettant d'innover dans ses outils de communication internes et l'instauration de changements réglementaires (syndicats locaux).

À SOULIGNER

- Organisation d'une tournée des comités régionaux en vie syndicale, en lien avec le plan de renforcement;
- Formation de 61 « ambassadeurs », responsables de l'accueil des nouvelles productrices et des nouveaux producteurs dans toutes les régions;
- Développement d'outils pratiques pour favoriser le recrutement et l'implication syndicale;
- Tenue d'un sondage sur les communications aux productrices et producteurs, en collaboration avec la firme Léger;
- Poursuite de la campagne **S'impliquer, c'est bâtir l'avenir**, qui valorise l'engagement syndical des productrices et des producteurs;
- Tenue d'une journée provinciale sur le dynamisme syndical (première édition);
- Tenue d'une quatrième édition de la rencontre provinciale en vie syndicale.

Mode de financement de l'UPA

La vitalité syndicale, comme l'ensemble des actions, initiatives et services de l'UPA, s'appuie sur un financement par et pour les agricultrices et les agriculteurs. Le **dépôt du projet de loi n° 28 en juin 2023**, fruit d'efforts soutenus ces dernières années pour permettre une plus grande équité à cet égard (comme le réclament depuis plusieurs années les productrices et les producteurs), est une réalisation notable et porteuse d'avenir pour l'agriculture québécoise.

Par ailleurs, les travaux du Comité de financement moyen et long terme ont débuté cette année en vue du plan de financement 2024-2029 de l'Union. Cette démarche s'étalera sur plusieurs mois.

Main-d'œuvre et prévention



En agriculture comme dans d'autres secteurs économiques, les employées et employés représentent une richesse inestimable et essentielle aux activités de milliers d'entreprises, partout sur le territoire. En raison du déficit de main-d'œuvre récurrent, l'UPA réclame depuis plusieurs années des solutions durables et efficaces pour contrer cette rareté.

De concert avec le comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole (AGRIcarrières) et les centres d'emploi agricole des fédérations régionales de l'UPA, l'organisation a continué d'apporter son soutien aux employeurs agricoles au regard de l'attraction, de la rétention et du développement des compétences des travailleuses et travailleurs. C'est notamment dans cet esprit qu'une

Photo 2 : Charles-Félix Ross, directeur général, et Martin Caron, président général, lors des consultations parlementaires sur le projet de loi n° 19, en avril 2023.

Photo 3 : Délégation de l'UPA lors d'une mission visant à explorer les mécanismes de prévention et d'indemnisation des producteurs français exposés aux pesticides et leur transposabilité au Québec, en avril 2023.



exception agricole a été introduite au projet de loi n° 19 sur le travail des enfants, afin qu'ils puissent continuer à prêter main-forte aux fermes du voisinage (**une demande spécifique de l'UPA**).

L'organisation a aussi multiplié les initiatives afin de faciliter le recours à la main-d'œuvre étrangère et réduire la lourdeur administrative. Le lancement d'un projet pilote pour les employeurs reconnus, dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires, est directement lié aux efforts de l'UPA en ce sens.

Soulignons que l'UPA a aussi déployé des efforts importants au regard de **la santé et la sécurité du travail**, les risques en agriculture étant nombreux. C'est pourquoi la prévention demeure une préoccupation de tout instant.

À SOULIGNER

- Participation aux consultations parlementaires sur le projet de loi n° 19, *Loi sur l'encadrement du travail des enfants*;
- Participation aux travaux de la Table de concertation des TET agricoles, réunissant notamment l'UPA, AGRICarières, le réseau des Centres d'emploi agricole, la Fondation des entreprises en recrutement de main-d'œuvre agricole étrangère (FERME), le Réseau d'aide aux travailleuses et travailleurs migrants agricoles du Québec, le syndicat des Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce et plusieurs ministères et intervenants gouvernementaux;
- Tenue du **Colloque annuel de l'UPA et ses partenaires en prévention**, sur le thème de la sécurité avec les véhicules agricoles;
- Promotion de la **Semaine de la santé et de la sécurité en agriculture**, en collaboration avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail;
- Mise à jour du **Plan d'action provincial en santé psychologique de l'Union**;
- Tenue d'une **mission exploratoire en France** visant à explorer les mécanismes de prévention et d'indemnisation des producteurs français exposés aux pesticides et leur transposabilité au Québec;
- Tenue de la sixième édition du **concours de l'UPA en prévention** destiné aux étudiantes et étudiants dans les programmes techniques et professionnels en agriculture.

Services juridiques



La Direction des affaires juridiques (DAJ) de l'UPA compte dix avocats et avocates et est responsable de soutenir les différentes directions de la Confédération sur les enjeux juridiques de l'organisation. Elle a conseillé ces directions dans leurs dossiers respectifs, notamment au regard de la protection du territoire agricole

et de plusieurs projets de loi et consultations publiques, dont le projet de loi n° 28, *Loi modifiant la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche et la Loi sur les producteurs agricoles*, le projet de loi n° 22, *Loi concernant l'expropriation*, et la *Loi sur la concurrence*.

Depuis la création de BHLF Avocats en 2016, en plus d'assurer les services juridiques de la Confédération, l'équipe de la DAJ offre des services juridiques exclusifs aux productrices et producteurs agricoles et forestiers. Les principaux domaines de consultation concernent l'aménagement du territoire, le droit municipal et le droit civil pour des questions de bornage, de droits de passage et de contrats de location.

Les producteurs et productrices peuvent, de plus, réduire leurs frais juridiques en prenant un abonnement annuel auprès de BHLF Avocats.

À SOULIGNER

- Production d'une revue de jurisprudence annuelle en droit agricole en virtuel, présentant près d'une cinquantaine de décisions, tant en aménagement du territoire qu'en mise en marché;
- Rédaction de douze chroniques juridiques mensuelles dans *La Terre de chez nous*, visant à informer les producteurs et productrices de leurs droits sur des sujets aussi variés que les aires de conservation, la sécurité routière, le déboisement, le passage des motoneigistes et l'expropriation déguisée;
- Tenue de plusieurs conférences portant entre autres sur le cadre légal en agriculture, le zonage agricole, la gouvernance, la mise en marché, l'expropriation déguisée et la protection des renseignements personnels.

SCF Conseils



En 2023, **SCF Conseils** s'est bien relevé des difficultés de main-d'œuvre et de gestion vécues en 2022. Le modèle coopératif du réseau a joué un rôle de premier plan afin de stimuler et de permettre l'entraide entre les bureaux régionaux de SCF Conseils.

En 2023, SCF Conseils a continué de prioriser les cibles identifiées dans son plan d'action 2021-2023, c'est-à-dire :

- le déploiement d'un plan d'action provincial, décliné régionalement, qui structurera le développement et l'amélioration des activités et de l'offre de services des SCF;
- le soutien aux équipes de gestion en place afin de mettre en œuvre ces changements;
- l'adoption de pratiques de gestion des ressources humaines favorisant l'attraction et la rétention des compétences au sein du réseau des SCF afin de garantir l'offre de services aux producteurs.



Fiducies foncières d'utilité sociale

La valeur marchande des terres agricoles québécoises, comme ailleurs au pays, ne cesse d'augmenter. À un point tel que leur acquisition est devenue l'un des principaux freins à l'établissement et à la croissance des entreprises agricoles établies. Par ailleurs, l'étalement urbain continue de menacer la vocation des terres agricoles.

Photo : Guy Veillette, préfet de la MRC des Chenaux, Stephan Morency, vice-président et chef de l'investissement à Fondation, Martin Caron, président général de l'UPA, Sonia Lebel, députée de Champlain et présidente du Conseil du trésor, et France Perreault, présidente de la Fiducie agricole UPA-Fondation, à l'annonce d'une acquisition à Sainte-Anne-de-la-Pérade. Crédit : Audrey Leblanc

Pour répondre à ces enjeux, l'UPA a participé à la création de deux fiducies d'utilité sociale: la Fiducie agricole UPA-Fondation et **la Fiducie agricole REM.**

En 2023, la Fiducie agricole REM **a procédé à l'acquisition d'un second terrain** (33 hectares), en lien avec sa mission de préservation à proximité de la station Brossard. Avec le premier terrain acquis au printemps 2022, ce sont près de 50 hectares qui seront désormais préservés. Une partie de ces propriétés a été réservée pour un projet de relèvement agricole et les travaux d'aménagement du site ont débuté en cours d'année.

Parallèlement, la Fiducie agricole UPA-Fondation a pour mission d'acquérir des propriétés dans toutes les régions du Québec, suivant l'étude et l'acceptation d'un projet préparé par ses futurs locataires. Elle a procédé à deux nouveaux partenariats dans la dernière année, soit **un premier avec la Ferme Tournevent d'Hébertville**, au Lac-Saint-Jean (55 hectares), et **un deuxième avec l'incubateur d'entreprises agricoles de la MRC des Chenaux** (24 hectares). Quatre autres propriétés sont en voie d'être transférées dans le patrimoine de cette fiducie.

Gain à souligner: reconnaissance du caractère de bienfaisance par l'Agence du revenu du Canada

Anniversaires



Hommages

En janvier, l'UPA a rendu hommage aux ex-conseillers généraux qui ont quitté leurs fonctions en 2022.

- Serge Beaulieu, des Producteurs et productrices acéricoles du Québec (2009-2022);
- Gérard Bouchard, de la Fédération d'agriculture biologique du Québec (2007-2014, et ensuite de la table filière);
- Pierre-Maurice Gagnon, de la Fédération des producteurs forestiers du Québec (2005-2022);
- Jean-Marie Giguère, de la Fédération de l'UPA de la Mauricie (2013-2022).

Le président général, Martin Caron, a remercié chaleureusement chacun de ces producteurs pour leur engagement soutenu dans l'organisation.



En action pour le présent et l'avenir

Économie et commerce :
agriculture sous pression!



En mai, les **résultats d'un sondage** sur les conséquences de l'inflation, de l'augmentation des coûts de production et de la flambée des taux d'intérêt sur la situation financière des fermes québécoises ont confirmé que l'agriculture était plus touchée que d'autres secteurs par le contexte économique défavorable.

L'incidence des augmentations était sans équivoque. Selon les 3 675 productrices et producteurs de partout au Québec ayant répondu au sondage, l'horizon s'assombrissait pour un nombre grandissant de fermes, plus particulièrement les entreprises en démarrage.

Dans la foulée de notre mobilisation **Agriculture sous pression**, le gouvernement du Québec a subséquemment annoncé un nouveau compte d'aide d'urgence pour les entreprises agricoles (prêt garanti de 50 000\$ pour environ 2 000 entreprises). Il a aussi annoncé la création d'un groupe de travail spécial et des ajustements au Programme d'assurance récolte (ASREC), à la suite des interventions soutenues de l'UPA et de plusieurs groupes affiliés au regard des conditions météorologiques difficiles en cours d'année. Au-delà des ajustements en cours d'année, d'autres gestes devront être posés pour assurer la pérennité des entreprises en difficulté, y compris du côté fédéral.

À SOULIGNER

Sondage sur l'excès d'eau dans les champs et sorties publiques avec plusieurs organisations horticoles réclamant **une aide urgente à la lumière des événements climatiques extrêmes**;

Participation aux consultations prébudgétaires des gouvernements **québécois** et canadien;

Demande au gouvernement fédéral de reporter les échéances liées au remboursement du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes;

Mise à jour des statistiques sur les transactions foncières agricoles;

Participation au comité de suivi sur l'état des cultures avec les groupes spécialisés, La Financière agricole du Québec et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ);

Discussion publique avec le premier ministre canadien sur le contexte économique difficile et l'importance d'un soutien fédéral d'urgence;

Sortie conjointe avec le Conseil de la transformation alimentaire du Québec sur l'inflation alimentaire, en marge d'une annonce du premier ministre canadien sur le sujet;

Suivi de la mise en œuvre du plan d'action du Groupe de travail sur l'évaluation et l'adaptation de l'assurance récolte;

Production d'un guide destiné aux productrices et producteurs intitulé **Développement éolien en milieux agricole et forestier**, en marge des appels d'offres d'Hydro-Québec;

Participation à la consultation sur l'encadrement et le développement des énergies propres au Québec.

Photo 1: Martin Caron, président général, ainsi que plusieurs représentants d'organisations affiliées, lors du dévoilement des résultats du sondage sur la situation financière des fermes québécoises, en avril 2023.

Photo 2: Discussion publique avec le premier ministre Justin Trudeau à la Maison de l'UPA, en février 2023.

Photo 3: Martin Caron, président général, accompagné de représentants d'organisations horticoles, en août 2023.

Photo 4: Stéphanie Levasseur, deuxième vice-présidente, lors de l'assemblée générale annuelle du Syndicat des producteurs de bleuets du Québec, en avril 2023.

Agroenvironnement

L'environnement législatif et réglementaire, en matière d'agroenvironnement, a continué d'évoluer rapidement en 2023 (stratégie gouvernementale de développement durable, régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral, Plan Nature 2030, projet de loi sur la protection de l'eau, modernisation du *Règlement sur les exploitations agricoles*, etc.).

L'UPA a suivi l'évolution de tous ces changements en cours d'année, tout en participant activement aux forums et tribunes lui permettant d'exprimer les besoins, les attentes et les contraintes des productrices et producteurs du Québec. Ces derniers sont en effet motivés et font partie de la solution, au regard tant des changements climatiques que des attentes de la population. Ils ont toutefois besoin d'un soutien et d'un accompagnement à la hauteur des défis, ce qui n'est pas le cas actuellement.



À SOULIGNER

- Participation aux consultations sur le **projet de Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028**;
- **Démarche de cocréation** visant la modernisation du *Règlement sur les exploitations agricoles*;
- Participation aux consultations du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts sur **l'état de la santé des sols au Canada**;
- Interventions au regard du Régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral;
- Participation aux consultations du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs sur son projet d'omnibus réglementaire 2023;
- Participation aux consultations sur le projet de loi 20, *Loi instituant le Fonds bleu et modifiant d'autres dispositions*;
- Coordination d'un **sondage sur les pratiques d'agriculture durable des fermes du Québec** (*Portrait des pratiques d'agriculture durable des fermes du Québec* — MAPAQ);
- Coordination, en collaboration avec les Producteurs de grains du Québec, du **programme Agrisolutions climat** (deuxième année);
- Production de **fiches descriptives portant sur le marché carbone** à l'intention des productrices et producteurs;
- Organisation d'événements à Yamachiche soulignant la fin du **projet Cohabitation agriculture-faune en zone littorale du lac Saint-Pierre 2019-2023** et celle du **projet Laboratoire vivant — Québec 2020-2023**.

Photo 1 : Paul Doyon, premier vice-président, lors d'un événement soulignant la fin du projet Cohabitation agriculture-faune en zone littorale du lac Saint-Pierre 2019-2023, en janvier 2023.

Photo 2 : Martin Caron, président général, lors d'un événement soulignant la fin du projet Laboratoire vivant — Québec 2020-2023, en mars 2023.

Photo 3 : Martin Caron, président général, participant à un panel sur l'agriculture durable dans le cadre de la Conférence de Montréal, en juin 2023.



Aménagement du territoire

La protection de notre garde-manger a toujours occupé une place de choix dans les interventions de l'UPA. D'une part, la zone agricole cultivable ne représente que 2% du territoire québécois. Elle est une ressource limitée, non renouvelable et essentielle à la sécurité alimentaire des Québécois, surtout à la lumière des changements climatiques. D'autre part, cette même zone agricole continue d'être grugée par l'étalement urbain, l'activité de spéculateurs financiers et immobiliers, les projets industriels et la construction d'infrastructures, entre autres pour le transport.

L'organisation a beaucoup insisté sur ces préoccupations tout au long des travaux qui ont mené à la nouvelle Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire. Elle a aussi profité de toutes les tribunes à sa portée pour que cet enjeu soit pleinement intégré au plan de mise en œuvre, en 2023.

À tous ces égards, et comme en témoignent les ambitions territoriales de la filière batterie, la pression constante sur la zone agricole justifie pleinement nos appels répétés à l'exemplarité de l'État dans toutes ses décisions d'aménagement, à la densification des périmètres urbains et des zones urbanisées existantes (fin de l'étalement) ainsi qu'à l'intégration, en toutes circonstances, du principe de «zéro perte nette», soit le maintien des superficies agricoles et des superficies forestières productives de même qualité, tant pour les projets futurs que pour ceux en cours. Ces préoccupations, ainsi que l'importance de l'accès aux terres agricoles pour la relève, étaient au cœur de nos interventions dans le cadre, notamment, de l'actuelle consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles.



Photo : Ghalia Chahine, coordonnatrice environnement et aménagement, et Martin Caron, président général, lors des consultations parlementaires sur le projet de loi n° 16, en avril 2023.

À SOULIGNER

- Participation aux consultations parlementaires sur le **projet de loi n° 16 modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme**;
- Participation aux consultations sur les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire;
- Participation à la consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles (trois volets);
- Formulation d'une demande formelle au gouvernement du Québec de **réinclure en zone agricole** les quelque 272 hectares exclus en 2007 pour la réalisation du Projet Rabaska.

Mise en marché et aide aux groupes

La production et la mise en marché des denrées agricoles sont fortement influencées par l'environnement législatif, réglementaire et commercial de chaque secteur de production.

Dans ce cadre, plusieurs groupes affiliés et non affiliés font appel à l'expertise de l'UPA pour le développement d'initiatives favorisant le développement de ces divers secteurs, au gré des défis, des possibilités et des ressources disponibles au sein de chaque filière.

En 2023, l'UPA a continué d'appuyer ces groupes dans leurs divers projets en favorisant toujours l'action collective et la poursuite d'objectifs communs.



À SOULIGNER

- Participation aux travaux menant à un code de conduite entre détaillants et fournisseurs et suivi de ces travaux;
- Suivi d'enjeux multiples tels l'abattage, la délégation d'actes vétérinaires, la télémédecine et la téléinspection, la relève vétérinaire, la résistance aux antibiotiques, les entrées sans autorisation, le renouvellement du financement pour l'effarouchement des oies, etc.;
- Tenue d'une journée de l'Union sur les marchés de proximité (avril 2023) et suivi des travaux de la Table sur le développement des marchés de proximité;
- Réflexion sur le fonctionnement de la mise en marché des lapins;
- Réflexion sur la mise en place d'une chambre de coordination dans le secteur apicole;
- Participation aux consultations du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire sur les mesures de préparation en matière de biosécurité animale;
- Tenue d'une activité de presse en collaboration avec le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec et la Fédération de l'UPA-Estrie, dénonçant l'expropriation de 42 propriétaires (dont 33 producteurs agricoles et forestiers) en raison de la future voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic;
- Soutien, accompagnement, collaboration, interventions et rencontres dans plusieurs dossiers sectoriels, dont les difficultés et la restructuration en cours dans le secteur porcin, les répercussions du gel printanier sur la production pomicole (sécurité du revenu), la préservation des érables en terres publiques et les efforts de plusieurs syndicats forestiers en vue de développer collectivement leur mise en marché;
- Participation aux consultations parlementaires sur le **projet de loi n° 17, Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif**;
- Participation aux consultations parlementaires sur le projet de loi n° C-275, *Loi modifiant la Loi sur la santé des animaux*.

Photo 1 : Martin Caron, président général, lors d'une conférence de presse sur le projet de loi n° C-282 portant sur la protection de la gestion de l'offre, en février 2023.

Photo 2 : Martin Caron, président général, lors d'une conférence de presse dénonçant l'expropriation de plusieurs producteurs agricoles et forestiers en raison de la future voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic, en mars 2023.

Production biologique

Comme en témoigne le plus récent Recensement de l'agriculture de Statistique Canada (2021), le Québec se démarque des autres provinces pour la production biologique.

Les données révèlent en effet que le Québec possède 44% des exploitations agricoles en production biologique (certifiées et en transition) du pays, en plus d'être la province qui a la plus grande part de fermes biologiques sur son territoire, soit 8%. Cette proportion a presque doublé par rapport aux données du recensement de 2016.

Ce leadership fait en sorte que les objectifs identifiés dans la Politique bioalimentaire 2018-2025 ont été largement dépassés, et ce, plusieurs années avant l'échéance.

Coalition et Mouvement Nourrir l'humanité durablement



Au sein de la **Coalition et du Mouvement Nourrir l'humanité durablement**, l'UPA a continué de promouvoir les principes d'un projet de convention internationale pour une alimentation durable afin de susciter l'adhésion d'un plus grand nombre de personnes de différents milieux. La Coalition et la Chaire de recherche en droit sur la diversité et la sécurité alimentaire de l'Université Laval ont d'ailleurs lancé conjointement une proposition de convention en novembre 2023.

Ce volet s'est également traduit par la participation à plusieurs tribunes provinciales, nationales ou encore internationales (COP15 pour la biodiversité mondiale à Montréal, Forum mondial pour l'alimentation et l'agriculture à Berlin, Forum mondial de l'économie sociale et solidaire au Sénégal) au cours de l'année. Le **lancement d'une nouvelle coalition en Afrique de l'Ouest** intitulée Nourrir l'humanité durablement, confirmé à Dakar en mai 2023, est directement lié à cette initiative québécoise.

Photo : Le président de la Coalition Nourrir l'humanité durablement, Marcel Groleau, participant à un panel d'experts lors du Forum mondial pour l'alimentation et l'agriculture tenu à Berlin, en janvier 2023.

À SOULIGNER

- Suivi des travaux de révision des normes biologiques canadiennes, en vue d'une nouvelle édition en 2025;
- Participation à une sortie publique en collaboration avec la Fédération de la relève agricole du Québec et la Coopérative pour l'agriculture de proximité écologique **dénonçant l'appui réduit au secteur biologique et aux entreprises de la relève** dans le cadre du Programme services-conseils;
- Suivi de **l'élargissement de la base de données de Semences Canada** sur la transparence liée aux variétés canadiennes pour permettre d'identifier toutes les variétés issues de l'édition génomique qui sont offertes sur le marché;
- Participation au nouveau comité directeur gouvernement-industrie établissant des objectifs en matière de transparence des ressources pour effectuer des audits afin d'évaluer la validité des données.



Valorisation, promotion et partenariats

Mouvement Mangeons local plus que jamais: appel aux Québécoises et Québécois!



En juin, l'UPA a lancé la saison estivale en conviant les Québécoises et Québécois à rejoindre le mouvement *Mangeons local plus que jamais!* Tout au long de l'été, le grand public était invité à rendre visite aux productrices et producteurs agricoles qui ont un kiosque de vente à la ferme. Que ce soit pour s'approvisionner au quotidien ou sur la route des vacances, l'application *Mangeons local* a su les guider vers les arrêts gourmands à proximité.

Les ambassadeurs de la saison estivale 2023 ont effectué des tournées dans quatre régions du Québec pour découvrir une diversité de fermes. Mélissa Bédard a visité le Centre-du-Québec, Bob le Chef s'est rendu dans le Témiscamingue, Fabien Cloutier est allé en Chaudière-Appalaches et Marianne St-Gelais a sillonné le Saguenay-Lac-Saint-Jean.

La saison s'est terminée avec les Portes ouvertes Mangeons local le dimanche 10 septembre, partout à travers le territoire. Au total, 53 fermes (36 000 visiteurs) y ont participé, pour le plaisir des petits curieux et des grands gourmands.

Photos : Simon Rancourt, 2023

À SOULIGNER

Planification des activités du 100^e anniversaire de l'UPA (2024);

Déploiement d'une campagne promotionnelle d'envergure (campagne Mangeons local 2023);

Production d'une variété de contenus destinés au grand public (réseaux sociaux et blogue Mangeons local);

Participation à la tenue de kiosques de la relève dans trois marchés montréalais en collaboration avec les Marchés publics de Montréal;

Distribution de kiosques et de matériel d'animation clé en main **Kasscrout** aux fédérations régionales pour utilisation dans des camps de jour, marchés et autres événements, tout au long de l'année;

Participation à de nombreux événements estivaux (kiosque d'animation Kasscrout et Mangeons local), dont le Festival Eurêka!, lors de la fête nationale à Québec, lors de l'Exposition agricole de Saint-Hyacinthe et au Marché public de Pointe-à-Callière;

Commandite et intégration dans les émissions *Arrive en campagne* (TVA), *C'est plus qu'un jardin* (Unis.tv), *Cinq chefs dans ma cuisine* (Radio-Canada), *À boire et à manger* (Télé-Québec) et *Moi j'mange* (Télé-Québec).



Des partenariats valorisants

La valorisation de l'agriculture en général, et du métier d'agricultrice et d'agriculteur en particulier, passe également par un grand nombre de partenariats.

Ces associations à court, moyen et long terme favorisent la mise en commun des ressources de l'Union et d'autres organisations dans divers projets rassembleurs afin de tisser des liens entre eux et avec la collectivité. Elles permettent aussi de sensibiliser les Québécoises et les Québécois aux défis, aux projets et aux valeurs du monde agricole, partie intégrante de la ruralité et de l'avenir alimentaire de la province.



PARTENARIATS À SOULIGNER

- Aliments du Québec
- Association des communicateurs et rédacteurs de l'agroalimentaire
- Association des jeunes ruraux du Québec
- Association des marchés publics du Québec
- Banques alimentaires du Québec
- Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec
- Concours des Jeunes Agriculteurs d'Élite
- Concours *Ma ferme, mon monde*
- Congrès mondial d'agroforesterie
- Défi 100 % local
- École-O-Champ Québec
- Expo-Champs
- Expo Saint-Hyacinthe
- Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval
- *Farm Management and Technology Program* de l'Université McGill
- Festival Eurêka!
- Financement agricole Canada
- Fondation de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec
- Institut de technologie agroalimentaire du Québec
- Institut du Nouveau Monde
- Ordre des urbanistes du Québec
- Salon de l'agriculture
- Temple de la renommée de l'agriculture (du Québec et du Canada)
- VIA Pôle d'expertise en services-conseils agricoles
- Vivre en ville

États financiers de l'Union des producteurs agricoles

Fonds syndical, Fonds Maison de l'UPA et Fonds des publications de l'Union des producteurs agricoles

ÉTATS FINANCIERS

au 31 juillet 2023

Rapport de la direction	25
<hr/>	
Rapport de l'auditeur indépendant	26
<hr/>	
États financiers	28
<hr/>	
Résultats	28
Évolution de l'actif net	29
Flux de trésorerie	30
Situation financière	31
Notes complémentaires	32
<hr/>	
Renseignements complémentaires fournis par la direction	38
<hr/>	
Résultats, Fonds syndical	38
Résultats, Fonds des publications	39
Résultats, Fonds Maison de l'UPA	39

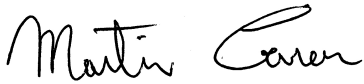
Rapport de la direction

La direction de l'Union des producteurs agricoles assume la responsabilité de ces états financiers. Ils ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, à l'exception du fait qu'ils n'incluent pas un résumé des comptes du Fonds de défense professionnelle, qui sont présentés distinctement lors du Congrès.

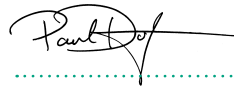
La direction de l'Union des producteurs agricoles maintient des systèmes comptables et de contrôle interne qui assurent la fiabilité des informations produites et la protection des actifs de l'Union.

Les membres du comité d'audit ont rencontré les auditeurs indépendants de la firme Raymond Chabot Grant Thornton et les représentants de la direction afin d'examiner le contrôle interne et la présentation de l'information financière.

Le comité d'audit a fait rapport au conseil général et lui a recommandé la publication des états financiers de l'Union des producteurs agricoles au 31 juillet 2023.



MARTIN CARON
Président général, UPA



PAUL DOYON
1^{er} vice-président général et président
du comité d'audit

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de l'Union des producteurs agricoles

OPINIONS

Nous avons effectué l'audit des états financiers regroupant le Fonds syndical, le Fonds Maison de l'UPA et le Fonds des publications de l'Union des producteurs agricoles (ci-après « l'UPA »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 juillet 2023 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds syndical, du Fonds Maison de l'UPA et du Fonds des publications de l'Union des producteurs agricoles au 31 juillet 2023 ainsi que des résultats de leurs activités et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'UPA conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

AUTRE POINT

L'UPA a préparé un jeu complet d'états financiers pour l'exercice terminé le 31 juillet 2023, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, pour lesquels nous avons délivré aux délégués et déléguées de l'UPA un rapport de l'auditeur daté du 14 novembre 2023.

INFORMATIONS AUTRES QUE LES ÉTATS FINANCIERS ET LE RAPPORT DE L'AUDITEUR SUR CES ÉTATS

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport financier annuel 2022-2023, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport financier annuel 2022-2023 avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celles-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'UPA à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'UPA ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'UPA.

RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR À L'ÉGARD DE L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'UPA;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'UPA à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'UPA à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Brossard
Le 14 novembre 2023

Raymond Chabot Brant Thornton S.E. N.C. R. L.

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A

**FONDS SYNDICAL, FONDS MAISON DE L'UPA ET FONDS DES PUBLICATIONS
DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES**

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 juillet 2023

	2023	2022
	\$	\$
PRODUITS		
Financement syndical (note 4)	14 174 823	13 736 582
Abonnements et annonces	3 272 720	3 616 141
Loyers	2 572 965	3 124 540
Projets collectifs (note 5)	2 782 266	1 590 839
Services professionnels fournis	6 973 006	6 769 200
Services collectifs et de gestion fournis	6 405 079	5 181 229
Produits nets (pertes nettes) de placements	900 711	(341 559)
Autres (note 6)	1 075 882	1 161 461
	38 157 452	34 838 433
CHARGES		
Instances et direction générale	1 708 208	1 559 666
Allocations prévues au plan de financement	2 292 763	2 292 764
Adhésions, contributions et dons	579 784	540 085
Projets collectifs	3 013 418	1 721 764
Services professionnels	2 318 370	2 133 144
Communications et promotion	156 341	178 928
Journées d'étude et matériel de vulgarisation	147 548	79 900
Frais de production et de vente	1 683 593	1 689 800
Frais d'exploitation de l'immeuble	2 266 732	2 258 806
Salaires et charges sociales	16 326 064	14 429 574
Charges locatives et frais de bureau	1 274 273	1 280 858
Frais de déplacement	200 233	115 971
Services collectifs et de gestion	4 799 706	3 558 164
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	1 728 903	1 645 435
Intérêts sur les emprunts auprès de fédérations et de syndicats affiliés	424 794	157 794
	38 920 730	33 642 653
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(763 278)	1 195 780

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 juillet 2023

			2023	2022
	Investi en immobilisations	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	7 422 442	5 168 888	12 591 330	11 395 550
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(1 728 903)	965 625	(763 278)	1 195 780
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels et remboursements d'emprunts relatifs aux immobilisations corporelles	1 079 563	(1 079 563)	-	-
Solde à la fin	6 773 102	5 054 950	11 828 052	12 591 330

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 juillet 2023

	2023	2022
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(763 278)	1 195 780
Éléments hors caisse		
Variation nette de la juste valeur de placements	(585 010)	333 595
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	1 728 903	1 645 435
Provision pour prestations futures aux employés	(691 000)	(563 000)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	4 715 461	(2 018 712)
	4 405 076	593 098
Produits d'abonnements reportés	(8 017)	(40 581)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	4 397 059	552 517
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements	(277 187)	(447 910)
Encaissements de placements	338 454	507 937
Encaissements de prêts et d'avances	30 452	37 800
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	(1 113 157)	(1 413 506)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 021 438)	(1 315 679)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dépôts d'affiliés et autres et flux de trésorerie liés aux activités de financement	64 243	43 558
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	3 439 864	(719 604)
Encaisse au début	3 965 323	4 684 927
Encaisse à la fin	7 405 187	3 965 323

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Situation financière

au 31 juillet 2023

	2023	2022
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
• Encaisse	7 405 187	3 965 323
• Comptes clients et autres créances (note 7)	3 886 283	3 904 573
• Financement syndical à recevoir des fédérations affiliées et autres	2 933 846	2 582 094
• Prêts et avances réalisables au cours du prochain exercice (note 9)	16 800	18 451
• Frais payés d'avance	1 055 541	634 215
	15 297 657	11 104 656
Long terme		
• Placements (note 8)	13 697 281	13 173 538
• Prêts et avances (note 9)	262 285	291 086
• Immobilisations corporelles et actifs incorporels (note 10)	20 533 544	21 096 571
	49 790 767	45 665 851
PASSIF		
Court terme		
• Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 12)	5 761 389	4 656 088
• Financement syndical à redistribuer aux fédérations affiliées et autres	3 314 145	3 132 749
• Produits de cotisations, d'abonnements et autres reportés	4 951 631	3 866 718
• Projets collectifs reportés	5 630 302	2 478 944
• Emprunts et dus à des fédérations et à des syndicats affiliés, de 4,39 % à 5,53 % (de 1,08 % à 2,6 % au 31 juillet 2022), remboursables sur demande	12 200 000	12 200 000
	31 857 467	26 334 499
Long terme		
• Provision pour prestations futures aux employés	3 793 000	4 484 000
• Produits d'abonnements reportés	289 790	297 807
• Dépôts d'affiliés et autres	2 022 458	1 958 215
	37 962 715	33 074 521
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	6 773 102	7 422 442
Non affecté	5 054 950	5 168 888
	11 828 052	12 591 330
	49 790 767	45 665 851

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,


Administrateur


Administrateur

Notes complémentaires

au 31 juillet 2023

1. STATUTS ET OBJECTIFS DES FONDS

Le Fonds syndical, le Fonds Maison de l'UPA et le Fonds des publications sont des composantes de l'Union des producteurs agricoles (l'UPA), laquelle est une confédération constituée en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels du Québec* et accréditée en vertu de la *Loi sur les producteurs agricoles* depuis 1972. Elle a pour objectifs de promouvoir, de défendre et de développer les intérêts économiques et sociaux des producteurs agricoles. L'UPA, en tant que syndicat professionnel, est exemptée d'impôts sur les bénéfices.

2. MODIFICATION COMPTABLE

Le 1^{er} août 2022, l'UPA a appliqué les modifications apportées au chapitre 3463, « Communication de l'information sur les avantages sociaux futurs par les organismes sans but lucratif », de la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Ces modifications visent notamment à retirer la possibilité de recourir à une évaluation établie aux fins de la capitalisation pour les régimes à prestations définies sans exigence d'évaluation établie aux fins de la capitalisation.

Conformément aux dispositions transitoires, ces modifications, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022, ont été appliquées rétrospectivement, mais sans retraitement des états financiers de l'exercice antérieur présenté aux fins de comparaison. Tout ajustement doit être porté au solde d'ouverture des soldes de fonds de l'exercice courant.

L'application de ces modifications n'a eu aucune incidence sur les états financiers au 1^{er} août 2022.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Ils présentent uniquement le Fonds syndical, le Fonds Maison de l'UPA et le Fonds des publications.

Les états financiers du Fonds de défense professionnelle de l'UPA ont été présentés distinctement.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'UPA doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'UPA pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Comptabilité par fonds

L'UPA utilise la méthode de la comptabilité par fonds et applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les états financiers regroupent les trois fonds suivants :

- Le Fonds syndical, qui regroupe les activités syndicales et administratives de l'UPA;
- Le Fonds Maison de l'UPA, qui présente les activités relatives à la gestion des locaux ainsi qu'à l'entretien et à la conservation de l'immeuble;
- Le Fonds des publications, qui présente les activités concernant l'édition de *La Terre de chez nous* et d'autres revues à caractère spécialisé.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'UPA provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec le Fonds qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et passifs financiers du Fonds provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers du Fonds provenant d'opérations non conclues avec apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des fonds de placements en actions et des fonds du marché monétaire qui sont évalués à la juste valeur et des fonds d'obligations que le Fonds a fait le choix d'évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin, alors que ceux provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers). Les variations de la juste valeur relatives à ces placements sont comptabilisées immédiatement à l'état des résultats.

Les placements dans la Coopérative de producteurs de services professionnels SCF constituent des placements évalués au coût.

Les placements en fonds de placements en actions et en obligations, les titres adossés à des créances et les unités de fonds sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur relatives à ces placements sont comptabilisées immédiatement à l'état des résultats.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, le Fonds détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si le Fonds détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Constatation des produits

Apports

L'UPA applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les principaux produits de l'UPA sont les produits de cotisations, de contributions, d'abonnements, d'annonces, de prestation de services, de loyers et de projets collectifs. Les produits sont constatés lorsqu'il existe une entente entre les parties, que les services ont été fournis, que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Financement syndical

Les produits de cotisations sont comptabilisés en fonction du nombre de mois écoulés de la période de cotisation, soit douze (12) mois.

Les produits de contributions sont constatés en fonction du *Règlement sur les contributions*.

Produits d'abonnements et d'annonces, de loyers, de prestation de services et de projets collectifs

Les produits d'abonnements et d'annonces sont comptabilisés à la date de publication et sont constatés en fonction de la durée de l'entente.

Les produits tirés de la prestation de services et de projets collectifs sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis.

L'UPA constate les loyers de base selon la méthode linéaire sur la durée des contrats de location. L'excédent des loyers constatés sur les montants à recevoir en vertu des contrats de location est présenté à titre de loyers à recevoir à l'état de la situation financière. Quelques contrats de location comprennent des conditions exigeant le remboursement par les locataires d'une part proportionnelle des frais d'exploitation liés aux parties communes. Ces montants sont constatés au cours de la période où les charges sont engagées. Le remboursement des charges se fait sur une base mensuelle en fonction du montant estimé au début de l'exercice. Toute différence entre le montant remboursé et le montant constaté à titre de produits de loyers est inscrite à titre de montant à recevoir ou à remettre.

Les montants facturés ou reçus qui ne satisfont pas aux critères de constatation des produits sont inscrits à titre de produits reportés.

Produits nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts ainsi que les variations de la juste valeur.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé et les variations de la juste valeur le sont au moment où elles se produisent.

Concernant les placements évalués à la juste valeur, l'UPA a fait le choix d'inclure dans les variations de la juste valeur les produits d'intérêts.

Amortissements

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	Périodes
Immeuble	50 ans
Réaménagement	15 ans
Pavage, terrassement, mobilier de bureau et machinerie auxiliaire	10 ans
Équipement de bureau, équipement d'infrastructure, équipement informatique, logiciels et frais de développement de logiciels	5 ans et 10 ans

Les actifs incorporels en développement commencent à être amortis lorsqu'ils sont utilisés.

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

4. FINANCEMENT SYNDICAL

	2023	2022
	\$	\$
Cotisations brutes (401\$ en 2023; 396\$ en 2022)	16 742 317	16 352 575
Contributions des fédérations et syndicats spécialisés	9 996 833	9 559 975
Total du financement syndical	26 739 150	25 912 550
Financement syndical réparti entre les fédérations régionales, les syndicats locaux et le Fonds de défense professionnelle	(12 564 327)	(12 175 968)
Part de l'UPA	14 174 823	13 736 582

5. PROJETS COLLECTIFS

	2023	2022
	\$	\$
Gouvernement provincial	605 290	359 888
Gouvernement fédéral	1 101 972	408 120
Organismes sans but lucratif		
Contrôlés	306 421	74 071
Affiliés et autres	399 383	362 369
Autres organisations	369 200	386 391
	2 782 266	1 590 839

6. AUTRES PRODUITS

	2023	2022
	\$	\$
Gouvernement fédéral	1 041 124	1 107 136
Autres	34 758	54 325
	1 075 882	1 161 461

7. COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2023	2022
	\$	\$
Comptes clients	3 683 938	3 896 609
Intérêts courus	202 345	7 964
	3 886 283	3 904 573

Au 31 juillet 2023, la valeur comptable brute des comptes clients dépréciés totalise 116 543 \$ (135 812 \$ au 31 juillet 2022). Ces comptes clients sont présentés aux états financiers déduction faite d'une provision pour dépréciation de 116 000 \$ (78 500 \$ au 31 juillet 2022). Le montant de perte de valeur afférente aux comptes clients est de 37 500 \$ pour l'exercice (reprise de valeur comptabilisée antérieurement sur les comptes clients de 20 600 \$ en 2022).

8. PLACEMENTS

	2023	2022
	\$	\$
PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR		
Fonds de placement en actions	4 838 962	4 715 330
Fonds de placement en obligations	4 286 537	4 118 410
Titres adossés à des créances	4 092 885	3 888 483
Unités de fonds du marché monétaire - Canada	477 887	450 305
Placements dans la Coopérative de producteurs de services professionnels SCF, évalués au coût	1 010	1 010
	13 697 281	13 173 538

9. PRÊTS ET AVANCES

	2023	2022
	\$	\$
Prêts et avances à des fédérations et à des syndicats affiliés et autres, sans intérêt, modalités d'encaissement différentes d'un prêt à l'autre	279 085	309 537
Portion échéant au cours du prochain exercice	16 800	18 451
	262 285	291 086

Les encaissements annuels sur les prêts et avances sont de 16 800 \$ en 2024 et de 24 000 \$ de 2025 à 2028.

10 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET ACTIFS INCORPORELS

	2023			2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrain	801 069	-	801 069	801 069
Immeuble	26 707 361	12 859 653	13 847 708	14 253 723
Réaménagement	9 288 519	7 430 975	1 857 544	2 119 159
Pavage et terrassement	1 061 233	980 180	81 053	39 497
Mobilier de bureau	916 053	872 942	43 111	65 784
Machinerie auxiliaire	619 610	619 610	-	14 584
Équipement de bureau	1 573 583	1 375 377	198 206	255 869
Équipement d'infrastructure	171 359	171 359	-	-
Équipement informatique	1 289 034	1 046 023	243 011	248 160
	42 427 821	25 356 119	17 071 702	17 797 845
ACTIFS INCORPORELS				
Actifs incorporels amortissables				
Logiciels	1 832 688	1 440 926	391 762	211 825
Frais de développement de logiciels	8 433 826	5 549 160	2 884 666	2 734 080
Actifs incorporels en développement	185 414	-	185 414	352 821
	10 451 928	6 990 086	3 461 842	3 298 726
	52 879 749	32 346 205	20 533 544	21 096 571

Au cours de l'exercice, l'UPA a acquis des immobilisations corporelles, dont un montant de 52 719 \$ est inclus dans les comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (aucun au 31 juillet 2022).

De plus, afin de financer une partie des immobilisations corporelles, l'UPA a contracté des emprunts auprès de fédérations et de syndicats affiliés pour un montant de 12 200 000 \$ (12 200 000 \$ en 2022).

Une portion d'environ 48 % de l'immeuble (47 % en 2022) est louée à des organismes contrôlés et affiliés.

11 - FACILITÉ DE CRÉDIT

La facilité de crédit, d'un montant autorisé de 6 000 000 \$, est garantie par les biens corporels et incorporels présents et futurs. Elle porte intérêt au taux préférentiel (7,20% au 31 juillet 2023; 4,70% au 31 juillet 2022) et est renégociable le 31 janvier 2024.

12. COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2023	2022
	\$	\$
COMPTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER	5 325 694	4 266 883
SOMMES À REMETTRE À L'ÉTAT		
Retenues à la source à payer	154 536	119 606
Taxes de vente à payer	281 159	269 599
	5 761 389	4 656 088

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La majorité des produits de l'UPA proviennent d'opérations avec ses fédérations et ses syndicats affiliés, dans lesquels elle détient un intérêt économique, à l'exception des produits suivants qui découlent d'opérations avec des tiers non apparentés :

- Les cotisations au Fonds syndical;
- La totalité des produits du Fonds des publications;
- Les produits nets de placements.

Les opérations entre apparentés sont effectuées dans le cours normal des activités et sont comptabilisées à la valeur d'échange, à l'exception des instruments financiers qui en découlent.

14. GARANTIE

Au 31 juillet 2023, l'UPA garantit des lettres de caution d'un organisme contrôlé pour un montant maximum de 1 000 000 \$, renouvelables en septembre 2023, et n'a exigé aucune contrepartie en échange de cette responsabilité. Au 31 juillet 2023, ces lettres de caution totalisent 1 000 000 \$ et représentent le montant maximal que l'UPA pourrait devoir régler aux termes de l'entente. La direction est d'avis que cette garantie ne sera pas exercée et, par conséquent, aucun passif n'a été constaté à cet égard aux états financiers.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES FOURNIS PAR LA DIRECTION

Résultats, Fonds syndical

de l'exercice terminé le 31 juillet 2023

	2023	2022
	\$	\$
PRODUITS		
Financement syndical	14 174 823	13 736 582
Projets collectifs	2 782 266	1 577 503
Services professionnels fournis	7 172 289	6 913 663
Services collectifs et de gestion fournis	9 233 409	7 982 208
Produits nets de placements et autres	839 751	(197 859)
	34 202 538	30 012 097
CHARGES		
Instances et direction générale	1 708 208	1 559 666
Allocations prévues au plan de financement	2 292 763	2 292 764
Adhésions, contributions et dons	580 530	541 259
Projets collectifs	3 020 348	1 728 364
Services professionnels	2 493 637	2 205 885
Communications et promotion	193 331	186 343
Journées d'étude et matériel de vulgarisation	147 548	79 900
Salaires et charges sociales	13 690 652	11 922 108
Charges locatives et frais de bureau	2 023 230	1 934 700
Frais de déplacement	191 529	104 834
Services collectifs et de gestion	7 538 360	6 384 761
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	735 707	681 803
	34 615 843	29 622 387
RÉSULTAT NET	(413 305)	389 710

Résultats, Fonds des publications

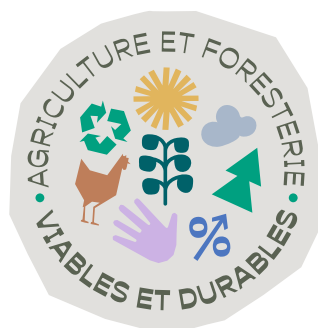
de l'exercice terminé le 31 juillet 2023

	2023	2022
	\$	\$
PRODUITS		
Abonnements et annonces	4 738 227	5 193 701
CHARGES		
Frais de production et de vente	2 373 634	2 349 974
Salaires et charges sociales	2 212 922	2 139 590
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	45 005	18 007
	4 631 561	4 507 571
RÉSULTAT NET	106 666	686 130

Résultats, Fonds Maison de l'UPA

de l'exercice terminé le 31 juillet 2023

	2023	2022
	\$	\$
PRODUITS		
Loyers	4 490 620	4 945 939
CHARGES		
Frais d'exploitation de l'immeuble	3 574 274	3 722 580
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	948 191	945 625
Intérêts sur les emprunts auprès de fédérations et de syndicats affiliés	424 794	157 794
	4 947 259	4 825 999
RÉSULTAT NET	(456 639)	119 940



Rapport annuel 2022-2023

Maison de l'UPA

555, boul. Roland-Therrien
Bureau 100
Longueuil (Québec)
J4H 3Y9

Rapport annuel 2021-2022

ISSN 2292-2229 (PDF)

Dépôt légal, 4^e trimestre 2023

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada



POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR

L'Union des producteurs agricoles